franceinfo:



← Aller à la page régionale

Paraplégique depuis le drame de Pourtalès à Strasbourg, elle devra peutêtre céder une partie de son dédommagement à son ex-mari

Publié le 13/08/2023 à 19h46

Écrit par Guillaume Poisson



Anja Linder joue avec une harpe spécifiquement conçue pour son handicap depuis le drame de Pourtalès. • © France Télévisions

Bas-Rhin Alsace Grand Est

Anja Linder, l'une des victimes les plus médiatisées du drame de Pourtalès à Strasbourg en 2001 (13 morts et près d'une centaine de blessés) a évoqué sa détresse sur les réseaux sociaux. Son ex-mari a engagé une procédure judiciaire qui pourrait l'amener à céder une partie de ses indemnités perçues en dédommagement de l'accident qu'elle a subi.

Le cri du coeur est venu <u>de son compte Facebook</u>. Anja Linder s'est fendue d'une longue publication où elle rapporte avoir été saisie d'une "requête en partage judiciaire" par son ex-mari. "*Il est inconcevable qu'en 2023 en France, une victime puisse être dépossédée du prix de sa douleur*", conclut-elle. La harpiste professionnelle va en effet peut-être devoir céder à son ex-époux une partie des indemnités qu'elle a perçues après avoir été rendue paraplégique en 2001 par la chute d'un arbre lors d'un concert au parc du Pourtalès, à Strasbourg. Celui-ci a en effet lancé une procédure de "requête en partage" sur l'ensemble des comptes du couple - et non spécifiquement sur l'indemnisation d'Anja Linder.

"Il s'agit d'une démarche de comptabilité immorale au possible, appuie son avocat Raphaël Nisand. Cela conduira ma cliente à s'adonner à des calculs honteux, pour savoir quelle partie de ses indemnités pourrait être reversée à son mari. Il faudra aller éplucher les comptes, ligne par ligne. Depuis qu'elle a appris la procédure engagée par son ex-mari, elle ne vit plus."

Divorcés en 2017, Anja Linder et son ex-mari avaient à l'époque décidé de ne rien partager. Mais ce dernier a changé d'avis il y a quelques semaines. "Ça m'a surpris car il n'y a ni voiture, ni bien immobilier, ni bijoux ou autres objets de luxe à partager, confie Raphaël Nisand. Il y a seulement l'indemnisation de victime de ma cliente." Sa démarche est en réalité totalement légale, mais n'en reste pas moins, aux yeux de son ex-épouse, une procédure "honteuse" et "abjecte".



"Quand j'ai appris la nouvelle, je me suis d'abord dit qu'il n'avait pas conscience de ce qu'il faisait, raconte la harpiste professionnelle. Qu'il suffisait qu'on se rencontre et qu'on se parle tranquillement pour qu'il change d'avis. Alors je l'ai invité à prendre un café pour qu'on en discute. Je n'ai jamais eu de réponse." Lorsqu'Anja Linder comprend que son ex-mari entend aller au bout de sa démarche, elle s'effondre. "Je suis en arrêt, je ne mange plus, je ne dors plus. Ce qui me fait le plus mal c'est que c'est quelqu'un qui a partagé toutes ses années avec moi, et qui sait à quel point j'ai souffert, puisse quand même me demander le prix de ma douleur."

Une procédure potentiellement "traumatisante"

Selon le code civil, les "actions en réparation d'un dommage corporel ou moral" ne tombent pas dans les "biens communautaires", ce qui signifie qu'un époux ne peut les réclamer à l'autre époux après le divorce. "Il lui sera en effet a priori impossible de récupérer par exemple l'argent pour la chaise roulante, ou le montant pour le préjudice moral, confirme Raphaël Nisand. En revanche, les montants salariaux censés réparer l'absence de revenus pendant sa période d'inactivité peuvent lui être demandés."

L'accident de Portalès l'a privée de concerts "pendant 6 ans", selon l'intéressée. Elle raconte d'ailleurs dans son livre, paru en 2017, qu'elle n'a pu rejouer que grâce à une harpe "électro-pneumatique" spécialement conçue pour elle, lui permettant un usage simplifié des pédales.



Le 6 juillet 2001, treize personne sont mortes et une centaine d'autres ont été blessées après la chute d'un platane provoquée par un violent orage dans le parc du Pourtalès à Strasbourg. ● © MARTIN BUREAU / AFP

"L'objectif n'est pas de susciter la pitié, mais d'attirer l'attention sur une situation injuste, assure Anja Linder. J'espère que mon cas fera jurisprudence car une victime d'accident ne devrait pas avoir à passer par ce genre de choses plusieurs années après." Les <u>réactions sont nombreuses</u> depuis la publication de l'artiste. Elle assure "beaucoup puiser dans cette énergie pour lutter".

Anja Linder envisage de porter plainte contre son ex-mari pour harcèlement moral. Elle prévoit également d'écrire à Brigitte Macron pour évoquer une problématique "qui peut toucher n'importe quelle victime d'accident grave". Contactés depuis vendredi à plusieurs reprises, son ex-mari et son avocat n'ont pas donné suite à nos sollicitations.

Pour aller plus loin:

#justice #société #musique

apartager cet article

Notre sélection d'articles à explorer sur le même thème

Strasbourg : drame de Pourtalès, quelles sont les leçons tirées vingt ans après



Anja Linder met en musique "L'insoutenable légèreté de l'être"



Anja Linder : son combat pour la vie et la musique raconté dans un livre



Autour de vous

Vos dernières actualités

#Grand Est

Après l'incendie qui a dévasté la ressourcerie Bell'Occas des Ardennes, une collecte solidaire organisée



Le 14/08/2023

#Grand Est

Collision mortelle entre un scooter et un tracteur agricole

Le 14/08/2023



#Grand Est

Ce qu'il faut savoir sur les places de stationnement violettes mises en place ce lundi à Strasbourg

Le 14/08/2023



Toute l'information autour de chez vous

Accueil > Grand Est > Bas-Rhin >

ique depuis le drame de Pourtalès à Strasbourg, elle devra peut-être céder une partie de son dédommagement à sor

l'actualité de votre région, dans votre boîte mail

Recevez tous les jours les principales informations de votre région, en vous inscrivant à notre newsletter

exemple@mail.fr

m'inscrire

grand est

Voir nos archives \vee

plan du site

mentions légales

gérer mes traceurs

confidentialité

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2023 France TV